

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20250204_05

OBJET : Autorisation temporaire d'une buvette le 18/05/2025 - Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat - Brocante

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,

Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° AR20250204_03 autorisant l'Association des Parents d'Élèves (APE) à occuper l'esplanade du 8 mai 1945 le dimanche 18 mai 2025 ;

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves en date du 21 janvier 2025, pour l'ouverture d'une buvette temporaire sur l'esplanade du 8 mai 1945, le dimanche 18 mai 2025 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

ARRÊTÉ

Article 1 : A l'occasion de sa brocante du 18 mai 2025, l'Association des Parents d'Élèves de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le dimanche 18 mai 2025, sur l'esplanade du 8 mai 1945, de 7h30 à 16h00.

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Aucun déchet ne doit être laissé sur place, à l'issue de la manifestation.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 04 février 2025
Le Maire, Ludovic BUSTOS

